

**FATIMA MAIGNE**

189, R DU FAUBOURG POISSONIERE
75009 PARIS

Paris, le 20 novembre 2013

Nos Réf. : 2013/5245

Objet : Permis de former

Madame,

Dans le cadre de votre dispense de formation initiale au permis de former et suite à l'extension de l'avenant 17 de la Convention nationale collective des HCR signé le 10 janvier 2013, nous avons le plaisir de vous adresser votre permis de former.

Nous vous informons que ce document a une durée de validité de 2 ans.

Pour obtenir un nouveau permis de former, et en application de l'avenant 17, vous devrez suivre une mise à jour de 4 heures après les 2 ans puis tous les 3 ans.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer,
Madame, nos sincères salutations.

Corinne LABI
Service certificateur



Le Président de l'OPCA Fafih délivre le

Permis de former

à

Madame FATIMA MAIGNE

Dans le strict respect de la mise en application de l'avenant 17 de la convention collective nationale des HCR signé le 10/01/2013 étendu le 31/07/2013 au journal officiel.

Le référentiel d'activité est le suivant :

- Information sur les parcours de la formation professionnelle par l'alternance dans le secteur HCR
- Intégration de l'alternance à son nouvel environnement professionnel
- Accueil, accompagnement et organisation du parcours de formation
- Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail
- Initiation au droit social

Fait à Paris, le 01 août 2013

Pour servir et valoir ce que de droit.

N° : année/ n°ordre 2013/5245

Durée de validité 2 ans

Bruno CROISSET
Vice-Président

Didier CHASTRUSSE
Président

Aucun duplicata ne sera délivré